

<https://www.snetap-fsu.fr/Etre-Accompagnante-d-Eleves-en-Situation-de-Handicap-a-quel-prix.html>



Être Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap, à quel prix ?

- Métiers - AED-AESH -

Date de mise en ligne : mercredi 1er mars 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Nous publions ici une lettre d'une collègue qui témoigne de la situation alarmante des [AESH](#)

A l'attention de
Mr le Président de la République,
Messieurs les ministres,
Mme la Cheffe du [SRFD](#)

Objet : Être Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap, à quel prix ?

Messieurs, Madame,
Actuellement [AESH](#) en Lycée Agricole en temps plein , je vous alerte par la présente de la gravité de la situation pour nos emplois.

Mon contrat a débuté le 07/09/2020 en temps plein, soit 39h/semaine pour un salaire au 1er Février 2023 de 1389Euros net.

C'est un métier que j'exerce avec passion et dévouement depuis 3 ans. Je m'épanouis au travers de l'accompagnement que j'apporte aux jeunes dans leur scolarité mais également dans leur vie quotidienne.

Mais voilà, je dois me résigner à abandonner ma vocation. En effet, à compter de Septembre 2023, la quotité maximale qui pourra nous être proposée, selon ma direction, ne serait que de 82%, soit 32h de présence avec l'élève sur 36 semaines, à quoi 160 heures connexes sont ajoutées.

Tout d'abord, je relève une aberration totale en sachant qu'un corps de métier ne puisse plus exister en temps plein.

Ensuite, voici à quoi ressemble ma réalité sur le terrain pour 3 classes, 4 élèves

En semaine A 41h de présentiel, 37h de présentiel en semaine B ce qui correspond à 39h de présence sur site sur 36 semaines.

Concernant les Concernant les 195 heures connexes prévues :

Réunions :(45h/an)

- 6h de conseils de classe
- 4h d'ESS
- 20h de GAR
- 2h de réunions de filières
- 10h de réunion [AESH](#) ou AESH/vie scolaire
- 3h de réunions plénières
- 1h d'entretien individuel

Travail de rentrée 3h par élève (12h an)

- lecture des dossiers des élèves (GEVASCO, PAP, [AE](#), PPS, bilan orthophoniste) + info auprès de l'infirmière

Être Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap, à quel prix ?

scolaire

- rendez vous avec l'élève
- prise de contact avec la famille, l'éducateur, l'orthophoniste, l'ancien lycée ou l'ancienne [AVS](#)
- création d'ETD personnalisé pour les élèves + EDT de matériel en cas de besoin

Travail quotidien 30 min jour/élève 360h/ an

- mail, devoirs sur l'ENT, Pronote, photocopies, rédaction des dossiers pour les épreuves de terminales + échanges informels avec les profs et la vie scolaire + lien avec les familles, éducateur, maître de stage

Cela fait donc un total de 447 heures connexes réelles contre 195h prévues pour un temps plein ! Voici donc la deuxième aberration : Cette simulation met en exergue une réalité de terrain qui est bien éloignée des moyens que l'on nous offre, à l'heure où « l'école inclusive » est censée être votre priorité.

De plus, c'est une insécurité constante qui pèse sur nous ; à tout moment notre quotité horaire peut baisser, et si nous refusons, cela est considéré comme une démission. Et le [CDI](#) me direz vous ? Et bien c'est la même épée de Damoclès au dessus de nos têtes.

Alors voilà, je dois me résigner à quitter mon emploi dès la rentrée prochaine. Notre direction a bien insisté et précisé qu'un 82 % ne sera pas possible pour toutes, voire pour personne d'entre nous car les contrats sont en général aux alentours de 24h/semaine. Pensez vous réellement que vivre avec un salaire en deça de 1000Euros reste encore possible ? Si vous en doutez encore, je vous confirme que ça ne l'est PAS.

Dans ces conditions, que deviendront nos jeunes, vos jeunes en situation de handicap ?

Trouvez vous normal de ne pas pouvoir vivre de ce métier pourtant essentiel à l'inclusion que vous avez promis à tous ?